

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2025.

**Étaient présents :**

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Vanessa PAGEOT  
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h50)  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Michel LHOUTELLIER  
Agnès PARAGOT  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL

**Étaient excusés et représentés :**

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON  
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET  
Jean-Marie MOREL ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU  
Aurélié ARQUIER ayant donné pouvoir à Amélie GOUTH  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Serge LAFFONTAS  
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER  
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h50

**Secrétaire de séance :** Stéphanie VIOLIN

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2025**

**RESSOURCES HUMAINES  
Modification du tableau des effectifs**

Philippe FORMENTEL expose :

Les modifications au tableau des effectifs de la commune doivent être présentées et approuvées en Conseil municipal. Il peut s'agir de suppressions ou de créations de postes, visant à mettre en adéquation les effectifs avec les besoins de services.

Les modifications concernent les situations suivantes :

À la suite du départ d'un attaché à la Direction Ressources et le recrutement sur ce poste d'un attaché principal, il convient de supprimer le poste d'attaché et de créer un poste d'attaché principal.

Des changements au sein du service Animation – Jeunesse – Vie scolaire, suite à un départ à la retraite et à une demande de diminution de temps de travail, nécessitent de mettre à jour le tableau des effectifs.

Les avancements de grade d'agents en poste au sein du service technique, dont trois qui répondent aux critères d'avancement prévus par le statut particulier et une réussite à concours correspondant aux fonctions exercées, nécessitent de supprimer et créer les postes correspondants.

Deux postes d'adjoint technique contractuels à temps non-complet sont à inscrire au tableau des effectifs, pour des missions de vitrerie d'une part et de restauration scolaire d'autre part, afin de pérenniser ces postes qui étaient jusqu'à présent en contrat de renfort.

Suppression de postes :

- Suppression d'un poste d'attaché à TC
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC 28,58 h
- Suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à TC
- Suppression d'un poste de technicien à TC

Création de postes :

- Création d'un poste d'attaché principal à TC
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à TNC 26,95 h ouvert aux contractuels
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC 25,33 h
- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à TC
- Création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
- Création d'un poste d'adjoint technique à TNC 7,91 h ouvert aux contractuels
- Création d'un poste d'adjoint technique TNC 14,64 h ouvert aux contractuels

**VU** l'avis de la commission Ressources humaines du 10/06/2025

**VU** l'avis des membres du Comité social territorial du 17/06/2025

***Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :***

**APPROUVE** les suppressions et les créations d'emploi telles qu'exposées ;

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en conséquence ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

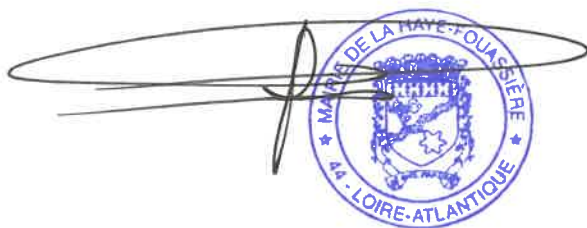
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 26/06/2025

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



La secrétaire de séance  
**Stéphanie VIOLIN**

